

sel, titre VI; Décret génér. du 2 déc. 1896, III n. 3754). *Par conséquent, on anticipe au 2 les solennités de titulaires qui tombent entre le 2 et le 9.*

*Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe des solennités remises au dimanche dans les chapelles (semi-publiques) de communauté (pourvu qu'on y chante la messe), ce qui n'était accordé précédemment que pour les chapelles publiques et les églises.*

**Diocèse de Montréal.** — Du 29 janvier, saint François de Sales; du 1er février, sainte Brigitte; du 2, Purification (Repentigny); du 3, saint Blaise; du 6, sainte Dorothee.

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 29 janvier, saint François de Sales (Pointe-Gatineau); du 1er février, sainte Brigitte (Ottawa et Manotick).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 1er février, saint Ignace (North Stanbridge), saint Ephrem et sainte Brigitte; du 7, saint Romuald (Farnham).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 29 janvier, saint Valère (Bulstrode).

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 6 février, saint Tite.

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 27 janvier, saint Julien (Wolfstown).

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 26, saint Polycarpe; du 27, saint Jean Chrysostome; du 30, sainte Martine; du 1er février, saint Ignace (Côteau-du-Lac).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 27 janvier, saint Jean Chrysostome (Arnprior); du 29, saint François de Sales (Lyndock et Raglan); du 1er février, sainte Brigitte (North Onslow).

**Diocèse de Joliette.** — Du 8 février, saint Jean de Matha. J. S.

## AVIS AU SUJET DU CONCILE

Dans le décret de promulgation du Concile Plénier de Québec, daté de Québec le 1er novembre 1909, et qui est signé, comme l'on sait, par tous les Pères de notre premier Concile National, il est dit: *In omnibus et singulis archivis uniuscujusque dioecesis, parociae et ecclesiae publicae, habeatur unum saltem exemplar decretorum hujus Concilii Plenarii, in pastorali visitatione Episcopo exhibendum et in inventario adnotandum.* Le volume portant les décrets du Concile, après examen et approbation de Rome, est maintenant prêt. Il est en vente à l'archevêché de Montréal. Il coûte \$2.50, et \$2.75 avec les frais de poste. On est prié de s'adresser à M. le chanoine Sylvestre, à la procure de l'archevêché, ou à M. l'abbé Harbour, à la chancellerie.